

Province de Québec

**Municipalité de
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la réunion régulière tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 8 septembre 2014 à compter de 19 heures 30.

PRÉSENCES: M. Richard Pigeon, conseiller siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, M. Claude Lussier, conseiller siège no 5 et Mme Marilyne Rodrigue-Trudel, conseillère siège no 6, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

Mme Francine Rivest, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

24 personnes assistent à la séance.

2014-09-287

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE – INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle. Une minute de silence est demandée par le Maire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Pigeon appuyé par madame la conseillère Marilyne Rodrigue-Trudel et résolu que l'assemblée soit ouverte. Il est 19 heures 30.

Adopté à l'unanimité

2014-09-288

MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le quorum étant atteint,

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Lussier appuyé par madame la conseillère Jacqueline Lussier Meunier et résolu que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Ajouts :

Demandes au Ministère des transports :

-signalisation en zone scolaire;

-lignage de route sur la 211 à la jonction de la rue Béland

Adopté à l'unanimité

2014-09-289

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 AOÛT 2014

Il est proposé par madame la conseillère Marilyne Rodrigue-Trudel appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Roy et résolu que le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2014.

Adopté à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2014-09-290 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 AOÛT 2014

Il est proposé par madame la conseillère Johanna Fehlmann appuyée par madame la conseillère Marilyne Rodrigue-Trudel et résolu que le conseil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 août 2014.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le maire Paul Sarrazin mentionne qu'il a exercé son droit de véto sur la résolution 2014-08-284 « DÉROGATION MINEURE – 7, RUE BOULAIS » adoptée le 27 août 2014.

2014-09-291 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 AOÛT 2014

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Pigeon appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Roy et résolu que le conseil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 août 2014, portant la mention que monsieur le maire Paul Sarrazin a exercé son droit de véto sur la résolution 2014-08-284 « DÉROGATION MINEURE – 7, RUE BOULAIS ».

Adopté à l'unanimité

2014-09-292 DÉROGATION MINEURE – 7, RUE BOULAIS

Considérant que les pentes de toit du bâtiment principal sont fortes;

Considérant qu'il est souhaitable de construire un bâtiment accessoire s'intégrant à l'architecture du bâtiment principal, autant du point de vue architecturale que volumétrique;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution 14-08-044, a soumis au Conseil une recommandation favorable à l'égard de la demande;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Pigeon appuyé par la monsieur le conseiller Sylvain Roy et **résolu de rejeter la résolution suivante** : que le Conseil accorde, conformément au règlement numéro 370-99 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et à la suite de la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance à monsieur Serge Martin d'une dérogation mineure concernant la hauteur de bâtiment accessoire de 5,8 mètres.

Rejeté à l'unanimité

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Le maire dépose la correspondance officielle reçue au cours du dernier mois :

- Lettre datée du 25 août 2014 du MAMOT – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec – 907 348 \$ répartis sur cinq ans
- Lettre du 1er août 2014 du MTQ – Réponse suite à notre demande de réévaluer les distances nécessaires à l'application de la zone scolaire

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES / JURIDIQUE / COUR MUNICIPALE

2014-09-293 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL RELATIF AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 435-2006

Conformément aux dispositions du règlement 435-2006, la directrice générale a déposé aux membres du Conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois d'août 2014.

2014-09-294 APPROBATION DE LA LISTE DES PAIEMENTS ÉMIS

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Lussier appuyé par monsieur le conseiller Richard Pigeon et résolu que le Conseil approuve la liste en date du 4 septembre 2014 des chèques émis depuis la dernière assemblée du conseil, numéros C1400378 à C1400423 et L1400044 à L1400049, au montant total de 791 472,11 \$.

Adopté à l'unanimité

2014-09-295 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par madame la conseillère Marilyne Rodrigue-Trudel appuyée par madame la conseillère Jacqueline Lussier Meunier et résolu :

- que le Conseil approuve les comptes à payer en date du 4 septembre 2014 au montant total de 118 327,00 \$
- que le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer le paiement.

Adopté à l'unanimité

2014-09-296 ADOPTION DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Pigeon appuyé par monsieur le conseiller Claude Lussier et résolu que le Conseil accepte les transferts budgétaires suivants :

De:

01-233-120	Mutations	8 000
01-233-310	Intérêts sur placements	4 000
02-320-00-141	Salaires	10 000
02-320-00-516	Location Machinerie, outillage, équip.	8 000
72-320-10-726	3e Rang et Lanctôt	5 400
		<hr/>
		35 400

À:

01-221-230	Compensations école	8 000
01-233-200	Amendes et pénalités	1 000
01-234-101	Administration générale	3 900
02-190-00-141	Salaires	2 000
02-355-00-639	Lignage de rues	1 000
02-454-00-951	Quote-part Plan de gestion	2 000
02-610-00-141	Salaires	10 000
02-701-90-141	Salaires	5 500
72-320-10-727	Nettoyage fossés 3e Rang et Lanctôt	2 000
		<hr/>
		35 400

Adopté à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2014-09-297 **PAVAGE 3^E RANG OUEST, 3^E RANG EST ET ROUTE LANCTÔT – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 3 ET ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX**

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Lussier appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Roy et résolu :

- que le Conseil prend connaissance et accepte l'analyse du décompte progressif no 3 – travaux de pavage sur le 3^e Rang Ouest, 3^e Rang Est et route Lanctôt et, sur recommandation de la firme Consumaj, accepte provisoirement les travaux et autorise le paiement de 96 047,62 \$ à Pavages Maska incluant les taxes et la retenue de 5 %;
- que le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à émettre le chèque.

Adopté à l'unanimité

2014-09-298 **ACQUISITION DU LOGICIEL ACROBAT PROFESSIONAL WINDOWS V11 PRO**

Il est proposé par madame la conseillère Marilyne Rodrigue-Trudel appuyée par madame la conseillère Jacqueline Lussier Meunier et résolu que le Conseil autorise l'achat du logiciel Acrobat Professional Windows V11 Pro chez Cimtech inc.au montant de 499,99 \$ installation et taxes en sus, pour la conversion de documents PDF en Word.

Adopté à l'unanimité

2014-09-299 **DON POUR MAÉLIE**

Attendu que le Regroupement des directeurs d'incendie de la Montérégie Est, lors de leur Tournoi de l'entraide annuel, a tenu une collecte de fonds au profit de Maélie au cours de laquelle une somme de 3 500 \$ a été amassée;

Attendu que le Regroupement des directeurs d'incendie de la Montérégie Est, nous a remis la somme de 3 500 \$ ainsi amassée afin que nous la remettions en leur nom aux parents de Maélie;

Il est proposé par madame la conseillère Johanna Fehlmann appuyée par monsieur le conseiller Richard Pigeon et résolu que le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser immédiatement ce don aux parents de Maélie conditionnellement à ce que ceux-ci remettent à la municipalité la preuve de l'achat de la veste ou qu'ils remboursent le don à la municipalité d'ici la fin octobre 2014.

Adopté à l'unanimité

2014-09-300 **FORMATION - EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES – INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT - AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2014-06-197**

Attendu que par la résolution 2014-06-197, le conseil autorise Mme Geneviève Bessette, directrice de l'urbanisme et des travaux publics, à assister à la formation de 2 jours, intitulée Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, donnée

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

gratuitement les 17 et 18 septembre 2014 par la MMQ à Sorel-Tracy, plus les frais de déplacement remboursables selon la politique en vigueur.

Attendu la démission de Mme Geneviève Bessette à titre de directrice de l'urbanisme et des travaux publics;

Il est proposé par madame la conseillère Johanna Fehlmann appuyée par madame la conseillère Marilyne Rodrigue-Trudel et résolu que le Conseil autorise madame Geneviève Bessette, inspectrice en bâtiment et en environnement, à assister à la formation de 2 jours intitulée Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, donnée gratuitement les 17 et 18 septembre 2014 par la MMQ à Sorel-Tracy, entendu que les frais de repas et de déplacement sont assumés par l'employée et que ces heures de formation et de déplacement ne sont pas rémunérées, et que la résolution 2014-06-197 soit amendée en conséquence.

Adopté à l'unanimité

2014-09-301 **FORMATION - EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES – DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

Il est proposé par madame la conseillère Marilyne Rodrigue-Trudel appuyée par madame la conseillère Jacqueline Lussier Meunier et résolu que le Conseil autorise madame Francine Rivest, directrice générale et secrétaire-trésorière, à assister à la formation de 2 jours, intitulée Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, donnée gratuitement les 17 et 18 septembre 2014 par la MMQ à Sorel-Tracy, entendu que les frais de repas et de déplacement sont assumés par l'employée.

Adopté à l'unanimité

2014-09-302 **FORMATION – RÉDACTION FRANÇAISE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Lussier appuyé par madame la conseillère Johanna Fehlmann et résolu :

- que le Conseil autorise madame Sonia Martel, responsable aux loisirs, aux communications et à la vie communautaire, et madame France Tremblay, réceptionniste, à assister à la formation de 12 heures, intitulée Rédaction française, donnée par le CEGEP de Granby au coût de 125 \$ taxes en sus, remboursable à raison de 50% sur preuve d'inscription et de 50% sur preuve de réussite, entendu que les frais de repas et de déplacement sont assumés par les employées et que ces heures de formation et de déplacement ne sont pas rémunérées;
- que le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire les paiements.

Adopté à l'unanimité

2014-09-303 **ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURES - CIMTECH**

Il est proposé par madame la conseillère Jacqueline Lussier Meunier appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Roy et résolu que le Conseil autorise l'achat d'une banque de 15 heures à 75 \$ de l'heure chez CimTech Inc pour un montant total de 1 125 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

SÉCURITÉ PUBLIQUE / POLICE – INCENDIE – PREMIERS RÉPONDANTS

TRAVAUX PUBLICS / CHEMINS – ROUTES / BÂTIMENTS – TERRAINS

2014-09-304

LOCATION DE CONTENEURS – AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2014-08-274

Attendu que la résolution 2014-08-274 mentionne « que le conseil accepte l'offre de services du site d'enfouissement Thibault pour la location et le transport de 5 conteneurs ainsi que la disposition des débris résultant de la démolition du 104 rue Principale au coût de 490 \$ plus taxes par conteneur, pour un montant total estimé de 2 450 \$ plus taxes;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Lussier appuyé par madame la conseillère Marilyne Rodrigue-Trudel et résolu que le Conseil autorise l'amendement à la résolution 2014-08-274 de sorte que celle-ci se lise comme suit :

- que le conseil accepte l'offre de services du site d'enfouissement Thibault pour la location et le transport aller-retour de 5 conteneurs ainsi que la disposition des débris résultant de la démolition du 104 rue Principale au coût de 488,42 \$ plus taxes par conteneur pour une charge de 5 tonnes par conteneur, pour un montant total estimé de 2 450 \$ plus taxes; sont exclus les pneus, les produits toxiques et dangereux, les matières inflammables, l'amiante et le béton; une charge additionnelle de 69,30 \$ plus taxes par tonne supplémentaire sera facturée.

Adopté à l'unanimité

2014-09-305

DEMANDE D'AIDE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

ATTENDU QUE le conseil désire effectuer en 2014-2015, sur les 1^{er} rang Est et Ouest, les 3^e Rang Est et Ouest, les 5^e et 6^e Rangs, les chemins Bélair, Dale et de Saint-Valérien, le rang Boileau, les rangs du Haut-de-la Rivière Nord et Sud, les routes 137 Nord et Sud, les routes Beauregard Nord et Sud, les routes Bernier, Boileau, Deslandes, Lanctôt, Lasnier, Perreault, les rues Béland, Boulais, Brodeur, De la Bagatelle, Des Bouleaux, Des Cèdres, Des Chênes, Des Érables, Des Merisiers, Des Ormes, Des Peupliers, Des Pins, Des Saules, Des Tilleuls, Du Rocher, Handfield, Industrielle, Lachapelle, Lussier, Ménard, Ostiguy, Patenaude, Perron, Principale, Rose-Marie, Saint-Joseph et St-Pierre, les travaux d'amélioration mentionnés au document « Formulaire de demande de subvention – Exercice financier 2014-2015 - Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal » déposé et faisant partie intégrante du procès-verbal;

ATTENDU QUE les travaux d'amélioration sur le réseau routier que le conseil désire effectuer en 2014-2015 consistent en la construction ou amélioration de la chaussée et/ou construction ou remplacement de ponceaux et/ou ajout d'éléments de sécurité et/ou protection de routes et/ou drainage et égouts pluviaux et/ou voie cyclable;

ATTENDU QUE les 1^{er} rang Est et Ouest, les 3^e Rang Est et Ouest, les 5^e et 6^e Rangs, les chemins Bélair, Dale et de Saint-Valérien, le rang Boileau, les rangs du Haut-de-la Rivière Nord et Sud, les routes 137 Nord et Sud, les routes Beauregard Nord et Sud, les routes Bernier, Boileau, Deslandes, Lanctôt, Lasnier, Perreault, les rues Béland, Boulais, Brodeur, De la Bagatelle, Des Bouleaux, Des Cèdres, Des Chênes, Des Érables, Des Merisiers, Des Ormes, Des Peupliers, Des Pins, Des Saules, Des Tilleuls, Du Rocher, Handfield,

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Industrielle, Lachapelle, Lussier, Ménard, Ostiguy, Patenaude, Perron, Principale, Rose-Marie, Saint-Joseph et St-Pierre, sont de responsabilité municipale;

ATTENDU QUE ces travaux sont admissibles à la subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal;

Il est proposé par madame la conseillère Johanna Fehlmann appuyée de madame la conseillère Marilyne Rodrigue-Trudel et résolu :

- que le Conseil adresse au député de Johnson, monsieur André Lamontagne, une demande d'aide pour les travaux d'amélioration que le conseil désire effectuer en 2014-2015 consistant en la construction ou amélioration de la chaussée et/ou construction ou remplacement de ponceaux et/ou ajout d'éléments de sécurité et/ou protection de routes et/ou drainage et égouts pluviaux et/ou voie cyclable sur les 1^{er} rang Est et Ouest, les 3^e Rang Est et Ouest, les 5^e et 6^e Rangs, les chemins Bélair, Dale et de Saint-Valérien, le rang Boileau, les rangs du Haut-de-la Rivière Nord et Sud, les routes 137 Nord et Sud, les routes Beaugard Nord et Sud, les routes Bernier, Boileau, Deslandes, Lanctôt, Lasnier, Perreault, les rues Béland, Boulais, Brodeur, De la Bagatelle, Des Bouleaux, Des Cèdres, Des Chênes, Des Érables, Des Merisiers, Des Ormes, Des Peupliers, Des Pins, Des Saules, Des Tilleuls, Du Rocher, Handfield, Industrielle, Lachapelle, Lussier, Ménard, Ostiguy, Patenaude, Perron, Principale, Rose-Marie, Saint-Joseph et St-Pierre, telle qu'établie au « Formulaire de demande de subvention – Exercice financier 2014-2015 - Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal » déposé et faisant partie intégrante du procès-verbal;
- que le Conseil autorise la directrice générale à signer au nom du conseil cette demande de subvention.

Adoptée à l'unanimité

2014-09-306 **RÉPARATION DE VENTRES DE BOEUF**

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Lussier appuyé par monsieur le conseiller Richard Pigeon et résolu que le Conseil autorise la réparation en régie de ventres de bœuf sur Des Ormes et Haut-de-la-Rivière Sud et ratifie celui réparé sur le 1^{er} Rang, et alloue pour ce faire un budget total de 35 000 \$, entendu qu'aucun achat total de plus de 25 000 \$ taxes incluses auprès d'un fournisseur ne sera fait.

Adopté à l'unanimité

2014-09-307 **DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – ZONE SCOLAIRE**

Attendu que le Ministère des transports, dans sa correspondance du 1^{er} août 2014 (N/Réf : 30 120 – Études et analyses en transport; 17 710 – Sainte-Cécile-de-Milton; GCO-20131128-16), en réponse à notre résolution 13-11-312 Demande au Ministère des transports de réévaluer les distances nécessaires à l'application de la zone scolaire, nous indique que si nous sommes intéressés, nous pouvons demander au centre de services de Foster du Ministère des transports, une permission de voirie afin d'installer des pictogrammes d'écoliers (suivant les normes du MTQ) sur la chaussée.

Il est proposé par madame la conseillère Johanna Fehlmann appuyée par monsieur le conseiller Claude Lussier et résolu que la Municipalité demande au centre de services de

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Foster du Ministère des transports une permission de voirie afin d'installer des pictogrammes d'écoliers (suivant les normes du MTQ) sur la chaussée.

Adopté à l'unanimité

2014-09-308 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – LIGNAGE DE ROUTE SUR LA 211 À LA JONCTION DE LA RUE BÉLAND

Attendu que sur la route 211 à la jonction de la rue Béland, la ligne simple continue interdisant le dépassement a été remplacée cette année par une ligne simple discontinue qui le permet, augmentant ainsi le risque d'accident dans cette zone où ce risque est déjà élevé;

Attendu que la route 211 relève du Ministère des transports;

Il est proposé par madame la conseillère Johanna Fehlmann appuyée par monsieur le conseiller Claude Lussier et résolu que la Municipalité demande au Ministère des transports d'interdire le dépassement sur la section de la route 211 à la jonction de la rue Béland.

Adopté à l'unanimité

URBANISME / ENVIRONNEMENT / HYGIÈNE DU MILIEU

2014-09-309 RAPPORT MENSUEL DES PERMIS ÉMIS

La directrice de l'urbanisme et des travaux publics fait rapport des permis émis durant le mois d'août 2014 soit :

Émission de permis	19
Addition d'un bâtiment	1
Agrandissement	2
Brûlage	3
Certificat d'autorisation Autre	3
Démolition	1
Lotissement	1
Autorisation pour piscine	1
Captage des eaux souterraines	1
Rénovation	3
Installation septique	2
Travaux riverains	1

Pour un montant total de 136 257 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Pigeon appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Roy et résolu que le Conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de la directrice de l'urbanisme et des travaux publics en date du 31 août 2014 et que ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

Adopté à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2014-09-310 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

La directrice de l'urbanisme et des travaux publics a déposé aux membres du Conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le procès-verbal de la réunion du 26 août 2014.

2014-09-311 AVIS DE MOTION – COURS D'EAU DION – RÈGLEMENT PRÉVOYANT LE FINANCEMENT AU MOYEN D'UN MODE DE TARIFICATION, DE LA QUOTE-PART PAYABLE À LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA

Avis de motion est donné par madame la conseillère Jacqueline Lussier Meunier que lors d'une séance ultérieure du conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement prévoyant le financement au moyen d'un mode de tarification de la quote-part payable à la MRC de la Haute-Yamaska.

SERVICE COMMUNAUTAIRE / CULTURE / LOISIRS / COMMUNICATION

2014-09-312 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – PROGRAMMATION DES FORMATIONS – AUTOMNE 2014

Il est proposé par madame la conseillère Jacqueline Lussier Meunier appuyée par madame la conseillère Marilyne Rodrigue-Trudel et résolu que le Conseil autorise la programmation des formations pour l'automne 2014; alloue un budget de 2 000 \$ pour tenir ces activités; accorde un rabais de 15% pour le 2^e enfant d'une même famille et 30% pour le 3^e enfant et suivants; et accorde un rabais de 15% pour les 55 ans et plus.

Adopté à l'unanimité

2014-09-313 FORMATIONS AUTOMNE 2014 – MANDATS AUX PROFESSEURS

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Lussier appuyé par monsieur le conseiller Richard Pigeon et résolu que le Conseil mandate les personnes suivantes pour donner les formations aux tarifs horaires indiqués :

Formation	Professeur	Tarif horaire
Éveil à la musique	Julie Alexandra Devault	32 \$ / heure, maximum de 340 \$ à 415 \$ selon le nombre d'élèves
Piano ou violon	Julie Alexandra Devault	17.50 \$ à 32 \$ / heure, maximum de 210 \$ à 384 \$ pour 12 leçons selon la durée de celles-ci
Touche à tout, peinture à l'huile	Francine Brodeur	30 \$ / heure plus 5 \$ de transport
Soccer intérieur	Marc Desmarais	25 \$
Cardio-oxygène	Isabelle Lavoie	60 \$
Baladi, jazz contemporain, gumboot	Karine Lachance	45 \$
Danse créative, danse de rue	Alexandra Fontaine École tendance	30 \$
Hockey balle	Sarah Ménard	40 \$
Méli Mélo mise en forme	Marie-Maude Lebel	75 \$

Adopté à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2014-09-314 JOURNÉE INTERNATIONALE DES AÎNÉS

Considérant que le 1er octobre de chaque année, des collectivités partout dans le monde marqueront ensemble la Journée internationale des aînés;

Considérant que la Journée des aînés vise à célébrer et à reconnaître la contribution des aînés dans l'amélioration de notre milieu;

Considérant que les aînés de Sainte-Cécile-de-Milton sont présents dans tous les aspects de nos vies : ils sont nos parents, nos grands-parents, nos enseignants, nos bénévoles, nos mentors, nos voisins et nos collègues de travail;

Considérant que Sainte-Cécile-de-Milton se veut inclusive, souhaitant soutenir les aînés et les aider à vieillir en restant actifs;

Considérant que Sainte-Cécile-de-Milton a obtenu une reconnaissance MADA, laquelle favorise la participation des aînés en s'appuyant sur la concertation et la mobilisation de toute la communauté;

Considérant que Sainte-Cécile-de-Milton accorde, pour sa programmation Formations automne 2014, un rabais de 15 % aux aînés participant à ces séances de formation;

Considérant que l'Âge d'Or de Sainte-Cécile-de-Milton bénéficie désormais gratuitement de son local au Centre communautaire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy appuyé par madame la conseillère Johanna Fehlmann et résolu que le Conseil la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton souligne la Journée des aînés en les remerciant pour leur contribution d'hier et d'aujourd'hui et en sensibilisant l'ensemble de la population à la contribution, à l'importance et aux besoins particuliers des personnes aînées.

Adopté à l'unanimité

2014-09-315 AUTORISATION DE DÉPLACEMENT – COLLOQUE ANNUEL DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Pigeon appuyé par madame la conseillère Johanna Fehlmann et résolu :

- que le Conseil autorise madame la conseillère Jacqueline Lussier Meunier à assister au colloque des Villes et Villages en santé de la Montérégie et que les frais d'inscription de 316,20 \$ sont assumés par la Municipalité de même que les frais de déplacement;
- - que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire les paiements sur présentation des pièces justificatives.

Adopté à l'unanimité

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / INDUSTRIEL

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire répond à une question posée lors de la dernière assemblée régulière du conseil concernant les marges avant : la marge avant est de 15 mètres et concernant un terrain de coin, elle est de 15 mètres sur chaque façade de rue.

Monsieur le maire répond à une question posée lors de la dernière assemblée régulière du conseil concernant le déplacement d'un lampadaire de l'intersection du 6^e Rang et de la Route 137 vers l'intersection du 1er Rang Est et de la Route 137 : Cette demande suit son cours, un délai de 5 à 6 mois est à prévoir.

Monsieur le maire répond à une question posée lors d'une assemblée précédente du conseil concernant la disponibilité d'un transport collectif pour nos étudiants vers le CEGEP de Granby : Nous venons de recevoir une nouvelle information à l'effet que les étudiants de notre municipalité inscrits au CEGEP de Granby pourraient avoir accès à ce service s'ils sont en nombre suffisant (de 2 à 4 étudiants). Des informations à cet effet seront données dans la Voix municipale de ce mois-ci.

Monsieur le maire informe les citoyens que les demandes de permis assujetties aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) sont plus complexes et nécessitent des délais plus longs car elles doivent être présentées au Comité consultatif d'urbanisme et adoptées par le Conseil municipal. Vous êtes donc priés de nous informer rapidement de vos projets. Des informations à cet effet seront données dans la Voix municipale de ce mois-ci.

Q : À qui appartiennent les blocs de ciment. Ils n'ont plus leur utilité maintenant, serait-il possible de les enlever.

Monsieur le maire répond : Les blocs de ciment appartiennent à la municipalité de Saint-Pie. Nous allons les en informer.

Q : Le début du pavage dans le 3e rang Ouest à la limite de St-Pie n'est pas égal et/ou la transition semble importante, est-ce normal et une modification sera-t-elle apportée ?

Monsieur le maire répond : Non pas pour l'instant car les travaux sont conformes au devis et approuvés par les ingénieurs. D'ailleurs si une correction est apportée, elle sera au frais de la municipalité.

Q : Plusieurs questions sont posées concernant l'emplacement actuel du Centre de la petite enfance Rayons de soleil de Roxton Pond Inc. (CPE)

Messieurs le maire et le conseiller Richard Pigeon répondent : Le CPE s'est installé sur le terrain actuel suite à la décision du conseil municipal précédent qui avait dans un premier temps choisi le parc PME comme emplacement, car c'était le seul terrain dont la municipalité disposait à l'époque, mais qui a modifié l'emplacement choisi suite à l'insatisfaction de citoyens.

Le Conseil ne peut modifier cette décision sans qu'il y ait de lourdes conséquences administratives et financières, celle-ci ayant été entérinée par le gouvernement.

Après vérification suite à l'assemblée, les CPE sont des édifices gouvernementaux qui ne sont pas assujettis aux usages autorisés ou non par la réglementation municipale, ils peuvent s'installer sur un terrain fourni par une municipalité, même si le zonage va à l'encontre.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Q : Si les activités arrêtent, qu'arrive-t-il avec la bâtisse et le terrain? Y a-t-il des clauses à l'acte notarié qui protègent la municipalité?

Après vérification suite à l'assemblée, le contrat de vente du terrain comporte des clauses exigeant la construction d'un édifice sur le terrain dans un délai de 2 ans. Advenant le cas où cette construction ne puisse se faire dans les délais, le CPE doit accorder une préférence à la Municipalité pour le rachat dudit terrain au prix payé par le CPE.

Q : Une plainte est déposée au conseil concernant un ou des véhicules lourds dans le Développement Ménard.

Monsieur le maire répond : La municipalité va commencer à interpeller les citoyens qui bénéficient actuellement de tolérance. Concernant le citoyen pour lequel une plainte est déposée ici, la municipalité va demander à le rencontrer.

Q : Peut-il y avoir des activités ou commerces de transport à d'autres endroits dans le Développement Ménard ?

Monsieur le maire répond Une réponse précise sera préparée pour la prochaine assemblée régulière du conseil.

Q : Un citoyen souhaite savoir qui a payé pour les travaux de correction des accès au pont près de la municipalité de Saint-Pie sur le 3^e Rang.

Monsieur le maire répond : Le coût de ces travaux a été assumé par l'entrepreneur.

Q : Des commentaires sont faits au conseil concernant la qualité des travaux de fauchage et les ponceaux endommagés. Une citoyenne se plaint que des arbustes qu'elle a plantés ont été coupés.

Monsieur le maire répond : L'entrepreneur sera rencontré. Un suivi sera fait concernant les arbustes coupés et autres dommages.

Q : Sur la route Haut-de-la-Rivière Sud, il y a un affinement apparent. Est-ce que le conseil fait un suivi avec les ministères concernés pour leur signaler la situation ?

Monsieur le maire répond : Oui, on fait des suivis comme les conseils précédents l'ont fait mais les ministères concernés nous répondent qu'ils n'ont pas les sommes pour intervenir et que la municipalité est libre d'assumer les coûts d'aménagement pour corriger la situation, ce qui se chiffre à plusieurs centaines de milliers de dollars.

Q : Qui va déneiger les chemins cet hiver ? Est-ce que le déneigement va être mieux réussi que l'an dernier ?

Monsieur le maire répond : Le déneigement n'a pas été parfait l'an dernier. L'entrepreneur sera rencontré.

Q : Il est demandé où en est la municipalité avec la mise aux normes des installations septiques.

Monsieur le maire répond : Une rencontre aura lieu cette semaine à la MRC à ce sujet. Le MTQ nous a demandé où on en est avec les connections non conformes au réseau. À cet effet, la municipalité a réalisé une étude où il est montré que des coliformes fécaux se retrouvent dans le pluvial de la rue Principale. Au total sur notre territoire, il est connu qu'il y a environ 60 à 80 cas à régulariser.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Q : Un citoyen mentionne qu'il y a des commerces établis sans permis sur le territoire.

Monsieur le maire répond : La municipalité est en conscience et se prépare à intervenir dans les dossiers bénéficiant actuellement de tolérance.

Q : Une citoyenne signale des odeurs dimanche dernier provenant du site d'enfouissement Thibault.

Madame la conseillère Marilyne Rodrigue-Trudel répond : Il y a eu des travaux au cours des dernières semaines pour installer une 2^{ième} torchère pour réduire les odeurs. Mais elle n'a pas d'information concernant des odeurs dimanche dernier.

2014-09-316

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Lussier appuyé par madame la conseillère Johanna Fehlmann et résolu que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 heures 52.

Adopté à l'unanimité

Francine Rivest
Directrice générale et secrétaire-trésorière

M. Paul Sarrazin
Maire